

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 13 décembre 2011 à 19 h 30 à l'Atrium du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., M. Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et M. Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

Mme Johanne Beaulieu a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES DES CIRCONSCRIPTIONS N° 3 (SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC) ET N° 5 (DEUX-MONTAGNES)

Conformément aux articles 22 et 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, M. Richard Tremblay, nommé commissaire pour la circonscription n° 3 (Sainte-Marthe-sur-le-Lac) en vertu de la résolution n° CC-111122-3594 et Mme Karine Lefrançois, nommée commissaire pour la circonscription n° 5 (Deux-Montagnes) en vertu de la résolution n° CC-111122-3595, prêtent serment devant le directeur général et président d'élection, M. Jean-François Lachance. Les déclarations à cet effet sont versées au répertoire des présentes sous la cote 635.

Il est 19 h 40.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-111213-3602

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2011.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-111213-3603

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de l'ajournement de la séance du 29 novembre 2011.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Gabrielle Paquin, parent d'un enfant fréquentant l'école Jeunes du monde, interpelle le conseil des commissaires relativement à la consultation portant sur le cadre d'organisation scolaire 2012-2015 et plus particulièrement quant à la situation qui prévaut dans le secteur E, Terrebonne secteur Ouest, débordement de la clientèle de l'école Jeunes du monde.

Mme Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles (primaire), interpelle le conseil des commissaires relativement aux impacts potentiels reliés aux décisions qui seront prises au regard du cadre d'organisation scolaire 2012-2015.

Mme Manon Anctil, parent d'un enfant fréquentant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et habitant Blainville, interpelle le conseil des commissaires relativement à la consultation portant sur le cadre d'organisation scolaire 2012-2015 et plus particulièrement quant à la situation qui prévaut dans le secteur C, débordement de la clientèle de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

Mme Julie Tremblay, parent d'un enfant fréquentant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et habitant Mirabel (secteur Domaine-Vert), interpelle le conseil des commissaires relativement à la consultation portant sur le cadre d'organisation scolaire 2012-2015 et plus particulièrement quant à la situation qui prévaut dans le secteur C, débordement de la clientèle de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

Mme Mylène Loyer, parent d'un enfant fréquentant l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et présidente du conseil d'établissement de cette école, interpelle le conseil des commissaires relativement à la position du conseil d'établissement au regard de la consultation portant sur le cadre d'organisation scolaire 2012-2015 et plus particulièrement quant à la situation qui prévaut dans le secteur C, débordement de la clientèle de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires relativement à la consultation portant sur le cadre d'organisation scolaire 2012-2015.

M. Normand Chéné, employé d'un transporteur scolaire, interpelle le conseil des commissaires relativement au financement du transport par berline ainsi que certaines règles de transport.

La présidente, Mme Paule Fortier, informe M. Chéné que la Direction du service de l'organisation scolaire assurera un suivi à ses questions.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-111213-3604

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire le sujet : « Mandat à la Direction générale des acquisitions du Centre des services partagés du Québec : Demande d'escompte supplémentaire pour l'achat d'ordinateurs portables dans le cadre de la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* » au point 10. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Assermentation des commissaires des circonscriptions n^o 3 et n^o 5;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Calendrier scolaire 2012-2013 de la formation générale des jeunes – adoption;
 - 6.2. Calendriers scolaires 2012-2013 de la formation générale adulte et professionnelle – adoption;
 - 6.3. Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 – adoption;
 - 6.4. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – adoption;
7. Communications : Conseil des commissaires – adoption;
8. Nomination des vérificateurs externes – adoption;
9. Formation du comité organisateur de l'Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides 2011-2012 (« Perles rares ») – adoption;
10. Mandat à la Direction générale des acquisitions du Centre des services partagés du Québec : Demande d'escompte supplémentaire pour l'achat d'ordinateurs portables dans le cadre de la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée*;
- 11.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 octobre 2011;
- 12.2.1 Rapports du comité de parents du 1^{er} décembre 2011;
- 13.1. Motion de félicitations – école Saint-Gabriel – adoption;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Résolution n^o CC-111213-3605

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU que le calendrier scolaire doit permettre une organisation qui favorise la réussite;

ATTENDU que le conseil des commissaires reconnaît les besoins différents des écoles primaires et des écoles secondaires;

ATTENDU l'utilisation optimale des journées pédagogiques flottantes déterminées par les écoles;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2012-2013 pour la formation générale des jeunes (primaire et secondaire);

DE VERSER ledit calendrier scolaire au répertoire des présentes sous la cote 636.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2012-2013 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-111213-3606

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2012-2013 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 637.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – MODIFICATION DES AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES ARC-EN-CIEL ET NOTRE-DAME

Résolution n° CC-111213-3607

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles Arc-en-ciel et Notre-Dame sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient une baisse de clientèle pour l'école Arc-en-ciel;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la capacité d'accueil à l'école Notre-Dame;

ATTENDU que les rues ciblées par le transfert ont déjà fait partie de l'aire de desserte de l'école Arc-en-ciel;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE MODIFIER les aires de desserte des écoles Arc-en-ciel et Notre-Dame en rattachant les rues suivantes à l'école Arc-en-ciel :

SECTEUR SAINT-EUSTACHE	
RUES	NUMÉROS CIVIQUES
André-Bouchard	Au complet
Joseph-Guitard	Au complet
Jean-Dubuc	Au complet
André-Jobin	Au complet
Jean-Baptiste-Campeau	234 à 406 (pair) 243 à 403 (impair)

DE PERMETTRE aux élèves qui fréquentent actuellement l'école Notre-Dame de poursuivre leur scolarité à cette école.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE PLATEAU SAINT-LOUIS
Résolution n° CC-111213-3608

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école Plateau Saint-Louis est en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU que la relocalisation des deux classes spécialisées éviterait un redécoupage de l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU que l'école Plateau Saint-Louis pourrait continuer d'accueillir les élèves de son aire de desserte;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE DÉTERMINER, au printemps 2012, la relocalisation des deux classes spécialisées de l'école Plateau Saint-Louis en priorisant la stabilité de ces groupes.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Résolution n° CC-111213-3609

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que l'école de la Clairière pourrait accueillir les nouveaux élèves de la partie sud du Domaine-Vert Nord (secteur DVN2);

ATTENDU que cette piste de solution permet d'assurer aux élèves fréquentant actuellement l'école Notre-Dame-de-l'Assomption d'y poursuivre leur scolarité;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE MODIFIER l'aire de desserte, dès 2012-2013, des écoles Notre-Dame-de-l'Assomption et de la Clairière, en rattachant tous les nouveaux élèves de la partie sud du Domaine-Vert Nord (secteur DVN2) à l'école de la Clairière;

DE PERMETTRE à tous les élèves de la zone ciblée, qui fréquentent l'école Notre-Dame-de-l'Assomption en 2011-2012, de poursuivre leur scolarité à cette école;

DE RATTACHER la zone ciblée (DVN2) à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

DE PERMETTRE aux élèves de la zone ciblée qui poursuivront leur scolarité à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption de fréquenter une école secondaire de Blainville, le tout, dans le respect de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01).

POUR (22) : Michel Arcand, Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Johanne Roy et Richard Tremblay.

CONTRE (2) : Nadine Blais et Guylaine Richer.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE JEUNES DU MONDE

Résolution n° CC-111213-3610

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Jeunes du monde dépassera sa capacité d'accueil pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles concernées sont en accord avec la première partie de la piste de solution proposée;

ATTENDU que l'école Le Rucher (pavillon Félix-Leclerc) peut accueillir les élèves du préscolaire 5 ans de l'école Jeunes du monde;

ATTENDU que les élèves seraient scolarisés l'année suivante en 1^{re} année à l'école Jeunes du monde;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le secteur ouest de Terrebonne prévue pour septembre 2013;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE REJETER la piste de solution E1 à l'effet que le préscolaire 5 ans de l'école Jeunes du monde est scolarisé à l'école Le Rucher (pavillon Félix-Leclerc) et retourne l'année suivante en 1^{re} année à l'école Jeunes du monde ET si la capacité d'accueil de l'école Jeunes du monde ne permet pas d'accueillir tous les élèves du primaire, tous les élèves de 6^e année sont localisés à l'école secondaire Hubert-Maisonnette;

DE MAINTENIR le statu quo, soit en localisant les élèves du préscolaire 5 ans de l'école Jeunes du monde au pavillon Félix-Leclerc de l'école Le Rucher, uniquement pour leur préscolaire 5 ans, en appliquant la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01), sans égard à la continuité à l'école d'accueil;

DE MAXIMISER l'utilisation des locaux de l'école Jeunes du monde afin d'y scolariser le plus grand nombre d'élèves de niveau primaire pour l'année scolaire 2012-2013;

DE TRANSFÉRER le surplus de la clientèle primaire de l'école Jeunes du monde en appliquant la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

D'AVISER les parents lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Jeunes du monde que l'école de fréquentation de leur enfant de préscolaire 5 ans sera confirmée au plus tard le 1^{er} juin 2012.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS
Résolution n° CC-111213-3611

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la disponibilité de locaux dans les écoles primaires de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU que les élèves seraient scolarisés l'année suivante en 1^{re} année à l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le secteur ouest de Terrebonne prévue pour septembre 2013;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Michel Phaneuf

DE LOCALISER, dès 2012-2013, des élèves de préscolaire 5 ans de l'école Marie-Soleil-Tougas dans une des écoles de Sainte-Anne-des-Plaines, uniquement pour leur préscolaire 5 ans;

DE DÉTERMINER le nombre de groupes de préscolaire 5 ans à localiser dans une des écoles de Sainte-Anne-des-Plaines en fonction du nombre d'élèves de niveau primaire à scolariser à l'école Marie-Soleil-Tougas et tenant compte de la capacité d'accueil de l'école Marie-Soleil-Tougas;

D'AVISER les parents lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Marie-Soleil-Tougas que l'école de fréquentation de leur enfant de préscolaire 5 ans sera confirmée au plus tard le 1^{er} juin 2012.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DES ÉCOLES JEUNES DU MONDE ET MARIE-SOLEIL-TOUGAS
Résolution n° CC-111213-3612

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que la clientèle scolaire prévisionnelle des écoles Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas dépassera leur capacité d'accueil pour l'année scolaire 2012-2013;

ATTENDU l'accessibilité physique des locaux du centre Marie-Victorin de la Ville de Terrebonne avec l'école Jeunes du monde;

ATTENDU l'accessibilité physique du Pavillon André-Guérard de la Ville de Terrebonne avec l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le secteur ouest de Terrebonne prévue pour septembre 2013;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE DEMANDER à la Ville de Terrebonne la possibilité que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles utilise une partie du centre communautaire Marie-Victorin pour les élèves de l'école Jeunes du monde pour l'année scolaire 2012-2013;

DE DEMANDER à la Ville de Terrebonne la possibilité que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles utilise une partie du Pavillon André-Guérard pour les élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas pour l'année scolaire 2012-2013.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE LE CARREFOUR

Résolution n^o CC-111213-3613

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles concernées sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU que l'école Alpha peut accueillir des groupes de préscolaire 5 ans de l'école Le Carrefour;

ATTENDU que les élèves seraient scolarisés l'année suivante en 1^{re} année à l'école Le Carrefour;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le secteur ouest de Terrebonne prévue pour septembre 2013;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE LOCALISER, dès 2012-2013, des élèves de préscolaire 5 ans de l'école Le Carrefour vers l'école Alpha, uniquement pour leur préscolaire 5 ans;

DE DÉTERMINER le nombre de groupes de préscolaire 5 ans à localiser à l'école Alpha, en fonction du nombre d'élèves de niveau primaire à scolariser à l'école Le Carrefour et tenant compte de la capacité d'accueil de l'école Le Carrefour;

D'AVISER les parents lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Le Carrefour que l'école de fréquentation de leur enfant de préscolaire 5 ans sera confirmée au plus tard le 1^{er} juin 2012.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – LES PROJETS COMMISSION SCOLAIRE

Résolution n° CC-111213-3614

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la résolution du conseil des commissaires du 26 avril 2011 (rés. n° CC-110426-3456);

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER les critères suivants pour établir d'éventuels « projets commission scolaire » offerts à l'ensemble de la clientèle :

- a) démontrer que le projet a été initié et vécu dans une école à titre de projet-école;
- b) démontrer l'impact positif du projet sur la réussite et la persévérance scolaire selon des objectifs quantifiables et mesurables;
- c) démontrer que le projet est accessible à tous les élèves;
- d) privilégier la mise en place de « projets commission scolaire » novateurs répondant à une préoccupation sociale ou à une particularité régionale;
- e) déposer une analyse des besoins auprès du Service des ressources humaines, du Service des ressources financières, du Service de l'organisation scolaire et du Service des ressources matérielles pour s'assurer de la viabilité du « projet commission scolaire »;
- f) maintenir l'offre de service pour les « projets commission scolaire » existants.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015 – PLANIFICATION D'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA)

Résolution n° CC-111213-3615

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE RÉSERVER dans les écoles primaires et secondaires les locaux pour les classes spécialisées et de consulter les instances concernées au printemps 2012 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2012-2013, et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2012-2015

Résolution n° CC-111213-3616

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2012-2015 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 1^{er} novembre 2011;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les orientations retenues au regard du Cadre d'organisation scolaire 2012-2015, tant pour le primaire que le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, adopter chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions suivantes : CC-111213-3607, CC-111213-3608, CC-111213-3609, CC-111213-3610, CC-111213-3611, CC-111213-3612, CC-111213-3613, CC-111213-3614, CC-111213-3615 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012 – 2015;

- Liste des écoles et actes d'établissement 2012 – 2013 (sous réserve de l'amendement qui serait adopté au printemps, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de l'analyse);
- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2012 – 2013 et planification d'utilisation des locaux réservés EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Répertoire des aires de desserte.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 638.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01)

Résolution n° CC-111213-3617

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur la révision de la politique;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les écoles à vocation particulière;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADOPTER les modifications à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) telles que déposées en date du 13 décembre 2011;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 639.

Adopté

Mme Guylaine Richer quitte son siège à 21 h 5.

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-111213-3618

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la résolution n° CC-111025-3579 relative aux critères d'évaluation de la qualité des offres de service;

ATTENDU la résolution n° CC-111025-3581 relative à la formation d'un comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de vérificateurs externes;

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO-971 et les propositions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de vérificateurs externes;

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que la Commission scolaire doit nommer un vérificateur externe pour chaque année financière;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADJUGER le contrat de vérification à la firme de vérificateurs externes Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. pour les années 2011-2012 à 2013-2014, avec une option de renouvellement pour les deux années suivantes.

Adopté

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR 2011-2012

Résolution n° CC-111213-3619

ATTENDU qu'en vertu de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit nommer, parmi les membres d'une corporation professionnelle de comptables mentionnée au Code des professions, un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire;

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO-971 et les propositions reçues;

ATTENDU la résolution n° CC-111213-3618 relative à l'adjudication de contrat des vérificateurs externes;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE RETENIR la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateurs externes pour l'exercice financier 2011-2012;

DE FIXER les honoraires pour l'exercice financier 2011-2012 à 65 000 \$.

Adopté

Mme Guylaine Richer occupe son siège à 21 h 10.

FORMATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE L'ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE DES LAURENTIDES 2011-2012 (« PERLES RARES »)

Résolution n° CC-111213-3620

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU qu'il est opportun, dès maintenant, de constituer un comité pour l'organisation de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2011-2012;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour organiser l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire des Laurentides » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2011-2012, à savoir : Mmes Nadine Blais, Sandra East, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, M. Benoît Gagnon, Mmes Corinne Payne, commissaire-parent et Paule Fortier, présidente.

Adopté

MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ACQUISITIONS DU CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC : DEMANDE D'ESCOMPTE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES DANS LE CADRE DE LA MESURE 50680 L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE

Résolution n° CC-111213-3621

ATTENDU la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) visant l'acquisition d'équipements technologiques pour permettre aux commissions scolaires de doter leurs écoles primaires et secondaires de tableaux blancs numériques (TBI);

ATTENDU que cette mesure permet également, pour la 1^{re} année de la mesure 50680, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de faire l'achat d'environ 300 ordinateurs portables destinés aux enseignants afin de rendre leur enseignement interactif;

ATTENDU qu'afin de bénéficier de cette mesure, le MELS oblige la CSSMI de procéder à l'achat des ordinateurs portables par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que la participation de la CSSMI au service d'achats regroupés du Centre collégial de services regroupés (CCSR) pourrait probablement permettre l'achat de ces ordinateurs portables à moindre coût et dans des conditions plus souples, mais qu'un tel achat n'est pas admissible à la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* du MELS;

ATTENDU l'article 7.3.4 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) permettant à la CSSMI de se joindre à un regroupement d'achat de biens et de services;

ATTENDU la possibilité pour la CSSMI de se joindre à d'autres commissions scolaires de la région Laval-Laurentides-Lanaudière afin de procéder à une demande d'escompte supplémentaire pour l'achat d'ordinateurs portables auprès du CSPQ;

ATTENDU le coût exigé par le CSPQ pour la gestion de cette demande d'escompte supplémentaire, soit 6 % du montant de l'escompte réel obtenu;

ATTENDU que les conditions d'acquisition du CCSR sont telles qu'une ristourne de 1 % sur le coût total d'acquisition est versée à la CSSMI;

ATTENDU la volonté de la CSSMI d'obtenir des ordinateurs portables à coût moindre et ainsi profiter pleinement des allocations consenties à ce projet;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

DE MANDATER la Direction générale d'effectuer une demande d'escompte supplémentaire pour l'achat d'environ 300 ordinateurs portables au Centre de services partagés du Québec;

DE MANDATER la Direction générale d'effectuer une analyse comparative des prix d'acquisition des ordinateurs portables entre le Centre collégial de services regroupés et le Centre de services partagés du Québec, le tout, en vue d'une recommandation au conseil des commissaires;

D'ADRESSER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, advenant le cas où les prix obtenus pour ces ordinateurs portables par le Centre de services partagés du Québec soient plus élevés que ceux offerts par le Centre collégial de services regroupés, une demande de remboursement à cet effet;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à toutes les commissions scolaires de la région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Adopté

COMMUNICATIONS : CONSEIL DES COMMISSAIRES

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SAINT-GABRIEL

Résolution n^o CC-111213-3622

ATTENDU qu'annuellement, le personnel du programme en sport-études de l'école Saint-Gabriel organise des événements permettant aux élèves de rencontrer et échanger avec des personnalités sportives;

ATTENDU que le 24 novembre dernier, M. Pedro Miguel Pauleta, joueur de soccer professionnel et plus grand butteur de l'histoire du Portugal est venu rencontrer les élèves de l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU que le message transmis par cet athlète de haut niveau est que la pratique du sport est positive pour les études;

ATTENDU que cet événement motivant a été très enrichissant pour les élèves du programme en sport-études et les autres élèves invités;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations aux organisateurs de cet événement positif pour les jeunes;

D'ADRESSER des remerciements à l'Association Régionale de Soccer des Laurentides qui s'est impliquée pour la bonne marche de cet événement.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-111213-3623

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

DE LEVER la séance.

Il est 21 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général